



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du mercredi 6 juillet 2016
(2^{ème} convocation sans quorum)

DLB 2016/038

L'an deux mille seize et le mercredi 6 juillet à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : 28/06/2016

Affichage de la convocation : 28/06/2016

Nombre de membres en exercice : 96

Présents : Christine Antoine, Jean-Marie At, Louis Bentajou, Michel Carayon, Louis Carme, Bernard Chaud, Adam Da Silva, Sandrine Denier, Jérôme Fabre, Sébastien Frey, Robert Gely, Rémy Glomot, Alain Grenier, Jacques Huc, Alain Huc, Christian Jantel, Sylvie Klein, Jean-Yves Le Bozec, Michel Loup, Dominique Marcos, Marie-Hélène Mattia, Jean-Claude Renau, Daniel Renaud, Pierre-Jean Rougeot, Alain Ryaux, Annick Satger, Bernard Saucerotte, Robert Souque, Michel Trinquier, Alain Vogel-Singer.

Absents excusés : Olivier Brun, Philippe Bouche, Philippe Huppé, Christophe Thomas, Laure Godefroy, Jean Martinez, Philippe Fauré, Pierre Usache, Muriel Icher.

Secrétaire de séance : Alain Grenier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Remplacement d'un représentant du Comité Syndical au conseil d'administration de la SPL OEKOMED

Par délibération n° 2015/060 en date du 17 décembre 2015, le Comité Syndical avait approuvé la création de la Société Publique Locale (SPL) OEKOMED ou le SICTOM avait pris des parts et avait désigné ses représentants au sein du Conseil d'Administration de la SPL.

Suite au décès de Monsieur Richard Nougier qui était représentant du SICTOM au Conseil d'Administration de la SPL, il appartient au Comité Syndical de désigner un nouveau membre au Conseil d'Administration de la SPL.

Madame Sandrine Denier, élue à la mairie de Montblanc, a été désignée par la Communauté de Communes des Pays de Thongue comme représentante au SICTOM.

Monsieur le Président informe que Madame Sandrine Denier a présenté sa candidature et Monsieur le Président demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

A défaut d'autres candidatures, le Conseil Syndical est appelé à voter à bulletins secrets sur la nomination de ce nouveau membre.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité

DESIGNE en qualité de représentant du comité syndical au conseil d'administration de la SPL
OEKOMED :

- Madame Sandrine DENIER

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.



Le Président, ²


Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif
de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le
et de sa publication le

18/07/2016

18/07/2016

A Nézignan l'Évêque, le 18/07/2016